

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal no 4/2017 relatif à une demande de crédit de frs 72'000.00 pour l'achat d'une balayeuse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 21 janvier 2017 à 20h00, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : - Le syndic M. Georges Cherix

- M. Vincenzo Camuglia

- Mme Suzanne Perrudet

Pour la Commission : - M. Jean-Daniel Forestier

- M. Jean-Bernard Morisod

- M. Daniel Raillard

- M. Bruno Strub

Absent : - M. Daniel-André Denoréaz

TEXTE DU RAPPORT

Après avoir entendu l'exposé de la situation par les représentants de la Municipalité, la Commission s'est réunie en délibération confidentielle.

En se basant sur : la lecture du préavis et la présentation de la municipalité, elle est parvenue par force de majorité aux conclusion suivantes.

Situation actuelle :

Jusqu'en 2016 la commune versait annuellement CHF 8'000.00 à la société CBC SA pour un service de 10 passages sur nos routes communales ; ceci sans aucune maîtrise sur les moments de passage. Pour cette année il faudra ajouter un montant estimé de CHF 1'500.00 pour le balayage de la nouvelle zone industrielles de la Pierreire. Soit un total de CHF 9'500.00

L'acquisition d'une telle balayeuse nous donnerait une totale souplesse dans son utilisation. Cela nous permettrait de ne pas effectuer des passages selon un agenda prédéfini mais selon des besoins effectifs. Le total des frais engagés et estimé par la municipalité nous permettrait d'amortir celle-ci sur 10 ans, alors que la durée de vie moyenne de ce genre de machine est de 20 ans.



Interrogé quant au travail supplémentaire engendré par cette activité, la municipalité nous a certifié que cela n'engendrera aucune surcharge de travail à l'employé communal. Lequel s'est par ailleurs déclaré, toujours selon la municipalité, disponible pour effectuer cette tâche pendant les heures de travail actuelles.

Afin de profiter de l'opportunité qui se présente pour l'acquisition d'une balayeuse à moindre frais et en conclusion, la Commission vous demande d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no 4/2017 relatif à une demande de crédit de frs 72'000.00 pour l'achat d'une balayeuse.
2. Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis (et ses annexes) tels que présentés.

Villars-Ste-Croix, le 1er février 2017

Signature du Président de la Commission et du rapporteur

Bruno Strub



Daniel Raillard

